

Position commune sur les coavantages écologiques de REDD+

Nous appuyons un mécanisme REDD+¹ solide pour atténuer les changements climatiques qui protège également les coavantages écologiques essentiels à la préservation de l'intégrité et de la durabilité des écosystèmes forestiers tropicaux.

Les forêts tropicales constituent un élément indispensable des stratégies internationales d'atténuation des changements climatiques ; cependant, les avantages obtenus de la réduction du déboisement et de la dégradation vont au-delà des impacts sur le carbone. Les forêts tropicales sont certes des réserves de carbone, mais elles sont aussi essentielles à la préservation de l'habitat aquatique et terrestre de la biodiversité animale et végétale, des fonctions hydrologiques (notamment la régulation du cycle et de la qualité de l'eau), des processus climatiques au niveau local et régional et des processus biogéochimiques et d'évolution des sols². Un mécanisme international REDD+ doit être conçu de manière à assurer la protection et le renforcement de ces coavantages écologiques en mettant en œuvre des politiques forestières liées au carbone.

Le texte en cours d'examen par le Groupe de travail ad hoc de la CCNUCC pour une action de coopération à long terme (LCA) exprime la nécessité de mesures de sauvegarde pour protéger la diversité biologique dans les pays hôtes de REDD+. Si la biodiversité est un indicateur important de la santé des écosystèmes, le fonctionnement d'un écosystème repose sur l'interaction d'autres processus et composantes multiples³. Ainsi, une évaluation des impacts écologiques des activités de REDD+ devrait prendre en compte différents éléments écologiques et non uniquement la biodiversité.

Globalement, les fonctions hydrologiques bénéficient d'une meilleure protection et d'une meilleure préservation dans le cas d'une distribution spatiale des forêts plus homogène. Les activités de REDD+ peuvent fournir des incitations à protéger et à réhabiliter des pans de forêts plus vastes et mieux connectés par rapport à ce qui était possible dans le cadre de REDD, renforçant ainsi le maintien et l'approvisionnement en eau, des fonctions perturbées par la fragmentation et la dégradation forestière. La protection de zones forestières plus vastes améliore les fonctions des écosystèmes et la protection des stocks de carbone, aboutissant ainsi à une plus grande probabilité de réussite de REDD+ dans son ensemble.

Compenser la protection des stocks de carbone forestier à travers des activités de conservation dans le cadre de REDD+ incitera à protéger les forêts sur pied ainsi que la biodiversité et les écosystèmes qui s'y trouvent ; un mécanisme sans incitation à conserver limitera l'efficacité de REDD en échouant à couvrir l'ensemble des avantages associés à des écosystèmes forestiers intacts. Les incitations à la conservation sont particulièrement importantes pour les pays à fort

¹ Nous appuyons un mécanisme qui englobe la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière (REDD) ainsi que la réhabilitation, le boisement et le reboisement par des espèces natives et de manière appropriée sur le plan environnemental, la gestion durable des forêts natives et la conservation des stocks de carbone des forêts natives dès le démarrage du mécanisme.

² Stickler et al. *En cours de révision*.

³ Costanza et al. 1997. The value of the world's ecosystem services and natural capital. *Nature* 387: 253-260.

Engel, Pagiola and Wunder. 2008. Designing payments for environmental services in theory and practice: an overview of the issues. *Environmental Economics* 65(4): 663-674.

couvert forestier et à faibles taux historiques de déboisement (HFLD en anglais). Les pays HFLD abritent des vastes étendues de forêts intactes d'une importance particulière pour la biodiversité et fournissent des services d'écosystèmes majeurs qui contribuent à l'adaptation, réduisent la vulnérabilité et renforcent la résistance des espèces, en plus de séquestrer le carbone. Un mécanisme de REDD qui exclut les pays dont les taux historiques de déboisement sont faibles aurait pour conséquences un déplacement des pressions de déboisement et de dégradation forestière vers ces pays ainsi qu'une augmentation nette des émissions de ces pays exclus du mécanisme⁴.

Inciter à la conservation des stocks de carbone des forêts intactes pourrait avoir comme conséquence involontaire de déplacer l'expansion agricole vers des biomes plus pauvres en carbone tels que les savanes et les zones herbeuses et boisées natives. Si les avantages en carbone liés à la conservation de ces écosystèmes non forestiers peuvent être inférieurs à ceux tirés des forêts tropicales intactes, les services d'écosystèmes fournis par ces milieux, notamment l'apport d'un habitat à des espèces endémiques, la santé des bassins et la conservation des sols, sont essentiels au bien-être humain et au fonctionnement écologique à l'échelle du paysage. Les activités de conservation de REDD+ devraient donc être réalisées dans un contexte de planification intégrée de l'utilisation des terres qui préserve autant les écosystèmes non forestiers d'une grande valeur écologique que les forêts tropicales intactes.

Le renforcement à travers le boisement et le reboisement des stocks de carbone existants peut également alléger la pression sur les forêts primaires de grande valeur écologique et reconnecter des paysages fragmentés. Cependant, le boisement et le reboisement devront utiliser en priorité diverses essences natives et ne devront se faire que sur des terres adaptées d'un point de vue écologique⁵ afin de garantir l'intégrité et la fonction de l'écosystème. Le boisement et le reboisement ne devront être inclus dans REDD+ que si les définitions ou d'autres mesures politiques sont en place pour empêcher la conversion en plantations de forêts naturelles ou d'autres écosystèmes naturels. La gestion durable des forêts natives, lorsqu'elle est réalisée conformément à des directives écologiques et environnementales adaptées (c.à.d. des normes environnementales reconnues telles que *Forest Stewardship Council*) limitera les pertes en carbone et renforcera les services fournis par les écosystèmes, par rapport à des activités habituelles de gestion.

Bien que le cadre de REDD+ en cours de rédaction par la CCNUCC comprenne une ébauche de termes portant sur la sauvegarde de la diversité biologique dans les pays hôtes, ces dispositions pourraient ne pas suffire à préserver et à renforcer d'autres services écologiques essentiels. Les activités de REDD et de REDD+ peuvent jouer un rôle important dans la préservation et le renforcement de ces autres services et contribuer ainsi au maintien d'écosystèmes et de paysages remplissant leurs fonctions. Des apports même minimes de revenus tirés du carbone et ciblés correctement peuvent fournir des avantages écologiques énormes à des écosystèmes contigus et aux populations qui en dépendent. Par exemple, des incitations à la conservation et à la réhabilitation de forêts des zones ripariennes peuvent fournir une protection vitale aux écosystèmes aquatiques associées, en plus des avantages liés au carbone forestier. Un mécanisme

⁴ Busch et al. 2009.

⁵ Parrotta et al. 1997. Catalyzing native forest regeneration on degraded tropical lands. *Forest Ecology and Management* 99(1-2):1-7.

international de REDD+ devrait ainsi prendre en compte la protection et la préservation d'un ensemble plus vaste de coavantages écologiques, qui peuvent être évalués en utilisant des cadres rigoureux de suivi, de rapport et de vérification (MRV en anglais). Un bon nombre de ces coavantages peuvent faire l'objet d'un suivi appliquant les technologies et les méthodes employées pour le suivi des stocks de carbone. Ainsi les cadres de MRV pour les coavantages gagneront en efficacité et seront relativement peu coûteux⁶.

En plus d'engager les Parties à prendre en compte les coavantages écologiques, et notamment mais pas exclusivement la biodiversité, un cadre de REDD+ développé par le LCA devrait :

- Combler les lacunes en termes de définitions, lacunes qui peuvent avoir des effets pervers, notamment la conversion en plantations de forêts naturelles ;
- Encourager la large participation de tous les pays abritant des forêts tropicales et inclure des mécanismes de compensation pour les pays qui ont réussi à conserver un fort couvert forestier afin de les aider à poursuivre dans la direction d'une économie à faible émission de carbone.
- Inclure toutes les forêts tropicales et intégrer des incitations à des activités visant à améliorer l'application des lois à l'intérieur et autour des aires protégées. Malgré leur statut de protection, un bon nombre de ces zones continuent de subir le déboisement et la dégradation mais pourraient bénéficier d'une protection plus efficace grâce à des ressources financières supplémentaires
- Les approches de suivi, de rapport et de vérification devraient être développées pour chaque coavantage écologique discuté ci-dessus (c'est-à-dire l'habitat de la biodiversité, les services hydrologiques, les processus climatiques au niveau local et régional et les processus d'évolution des sols et biogéochimiques) dans le contexte d'une planification intégrée à l'échelle de la région ou du paysage.

⁶ Stickler et al. *En cours de révision*.